

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Publié le 12/11/2024

Conseil Syndical
Session du 6 novembre 2024

Le six novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTTON – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Thierry REPENTIN – Florian MAITRE – Raphaële MOURIC -

Pouvoirs : Josette REMY pouvoir à Grégory BASIN -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : François FOURCHES -

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ – Régis DORMOY – Thierry MAILLAND - Christelle POUZERATTE – Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA -

Date de convocation : 31 octobre 2024

Délibération N° C24-76

PARTENARIATS ECONOMIQUES
ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2024

Rapport au Conseil Syndical

Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que les subventions aux différentes structures concourent au dynamisme économique du territoire.

Les conseils syndicaux des 13 février et 11 juillet 2024 ont autorisé le versement de subventions à 11 structures locales.

La présente délibération propose de soutenir 5 autres acteurs locaux.

En soutenant les projets ou le fonctionnement des associations, Chambéry-Grand Lac économie propose d'accompagner deux enjeux majeurs :

1. Contribuer à développer un tissu économique fort et donc créateur d'emplois.

Les entreprises en création ou en développement ont besoin des collectivités pour trouver des espaces aménagés pour les accueillir mais aussi des structures de financement pour les accompagner dans leurs projets en complément des concours bancaires traditionnels.

Ces structures permettent aussi l'accompagnement individuel des chefs d'entreprise (parrainage) mais aussi l'intégration de ces derniers dans les réseaux économiques locaux.

Ces réseaux d'acteurs structurés contribuent aussi à développer l'attractivité des territoires.

Ont déjà été soutenus en 2024 : Savoie Mont Blanc Angels, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie et l'association Initiative Savoie pour l'animation de la plateforme d'initiative locale, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie pour l'animation du dispositif « Alizé Savoie », French Tech in the Alps Chambéry, le Village by CA, le Réseau Entreprendre Savoie, le Cluster Montage, l'association Outdoor Sports Valley, le pôle de compétitivité Tenerrdis.

Dans ce cadre, madame la présidente, propose de renouveler le soutien financier aux 3 associations ci-dessous :

➔ **L'antenne Savoie de l'Agence régionale de développement économique déploie l'ensemble des compétences de l'agence régionale, dont les objectifs sont notamment les suivants :**

- Renforcer la compétitivité globale des entreprises et soutenir leurs projets de développement créateurs d'emplois,
- Accompagner les entreprises à l'export,
- Prospector et accompagner l'implantation d'entreprises sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, coordonner, en lien avec les partenaires, l'accueil et le suivi des entreprises exogènes,
- Renforcer les liens « entreprises et enseignements supérieurs » et plus largement les acteurs de la formation.

➔ **L'antenne « Pays de Savoie » du réseau national « Femmes chefs d'entreprises » organise un évènement le 28 novembre 2024 à l'aéroport de Chambéry – Aix-les-Bains.**

Les 3 premières éditions de cet évènement (novembre 2018, 2019 et 2022) avaient réuni plus de 500 chefs d'entreprise du territoire mais également de l'ensemble de la Région.

➔ **L'initiative menée par l'association Savoie Sauvegarde en direction des chefs d'entreprise connaissant des difficultés présente un double intérêt pour la collectivité :**

- économique, dans la recherche de solutions avant que l'entreprise ne dépose son bilan,
- social, dans le soutien des chefs d'entreprise confrontés à la cessation de leur activité, et aussi très souvent en parallèle à des difficultés personnelles.

Depuis 2013, l'association octroie des prêts d'honneur (2000 à 5000 €) à des entreprises afin de les aider à financer un investissement nécessaire à leur croissance.

2. Contribuer au développement des relations « enseignement supérieur – tissu économique local »

Pour favoriser le développement et l'attractivité du territoire, mieux répondre aux enjeux sociétaux et aux besoins des entreprises, le renforcement des partenariats entre l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise est un objectif très important pour les territoires.

Inscrits dans la loi depuis 2013, ces partenariats prennent des formes nouvelles :

- Accélérer la valorisation, le transfert de la recherche à destination des entreprises,
- Mieux intégrer l'entrepreneuriat et la formation à l'entreprise aux contenus des formations supérieures...

Dans ce cadre, le soutien et la présence de Chambéry-Grand Lac économie s'organisent en apportant son soutien à 2 associations (l'association « Tour du monde au Manège » ayant déjà fait l'objet d'un soutien lors du conseil syndical du 13 février 2024) :

→ Le club des entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, association indépendante financièrement de l'Université Savoie Mont Blanc, a pour objectifs :

- De veiller à la présence d'un enseignement de qualité sur le territoire,
- D'être présent aux côtés des chefs d'entreprise les plus impliqués dans la dynamique économique du territoire,
- De faire connaître le territoire aux étudiants qui pourront demain avoir un rôle de décideur dans des entreprises locales ou extérieures au département.

Pour connecter le monde de l'entreprise avec celui de l'université, le club active trois grands leviers :

- L'apport de compétences issues des entreprises pour favoriser la professionnalisation de l'enseignement,
- La promotion des filières de l'université auprès des entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, via les stages et l'alternance,
- La création de collaborations grâce à des événements transversaux significatifs, pour diffuser une culture de l'entreprise à l'université. Une dizaine d'événements sont organisés par an : la semaine Emploi & Entreprise...

→ L'association Jeunes Ambassadeurs, créée en 1999, a pour objectif de dynamiser le rayonnement international et de promouvoir l'attractivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des 6 villes universitaires dans lesquelles elle est présente : Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Chambéry, Clermont-Ferrand, Valence.

La vocation de l'Association est de créer un réseau international par le biais du parrainage d'un jeune étudiant international par un acteur institutionnel, économique ou culturel.

Ce parrainage est la caractéristique principale de l'association Jeunes Ambassadeurs. Il permet aux étudiants et aux parrains de créer des relations uniques, durables tout en favorisant les partenariats internationaux.

En conséquence, il est proposé d'allouer les 5 subventions suivantes :

Structures	Versé en 2023	Proposé en 2024
Agence régionale de développement économique	99 000 €	99 000 €
Femmes cheffes d'entreprises	0 €	1 000 €
Savoie Sauvegarde	5 000 €	5 000 €
Club des entreprises de l'université de Savoie Mont Blanc	20 000 €	10 000 €
Jeunes Ambassadeurs	3 000 €	3 000 €
Total des subventions proposées au conseil syndical 06 11 24		118 000 €
Total des subventions déjà accordées en 2024		245 864 €
Total des subventions versées	278 364 €	363 864 €
Budget primitif	290 000 €	402 500 €

Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif 2024.

- ✓ Vu les courriers de sollicitation des associations,
- ✓ Vu le budget 2024

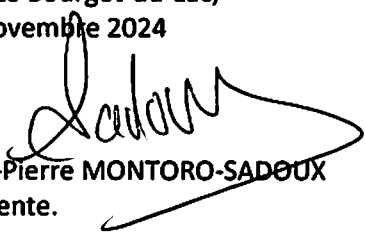
Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le versement de subventions aux associations et structures à caractère économique selon la répartition ci-dessus.

Article 2 : Précise que le versement de ces subventions s'effectuera, si nécessaire, sur la base d'une convention de partenariat avec les associations ou structures bénéficiaires.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 6 novembre 2024


Marie-Pierre MONTORO-SADOX
Présidente.